Élections

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen à ses 16 ans.

Tout savoir sur les élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), l'usager doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de la mairie.

Pour les anciens électeurs, aucune démarche n'est à effectuer. La carte d'électeur adressée lors du dernier scrutin européen est toujours valable.

Pour les nouveaux madeleinois et les habitants ayant changé de domicile à La Madeleine : l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Commissions de contrôle des listes électorales

Conseillers municipaux liste majoritaire : 1 - DE LA FOUCHARDIÈRE Grégoire | 2 - SINGER Martial | 3 - DUPEND Cécile
Suppléants : 1 - FAUCONNIER Isabelle | 2 - COLIN Virginie | 3 - BRONSART François

Conseilleurs municipaux 2ème liste : 4 - ROUSSEL Hélène | 5 - RINALDI Roberto
Suppléants : 4 - LIEVIN Mathilde | 5 - MOSBAH Pascal

Plus d'informations sur les commissions de contrôle des listes électorales

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

En ligne

Sur la plateforme du service public. Se munir des versions numérisées des documents suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité ou titre de séjour)
- Justificatif de domicile

Sur place à la mairie

- Télécharger et renseigner le formulaire de demande d'inscription (Cerfa n°12670*02)
- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile

Par courrier

Il faut envoyer à la Mairie les documents suivants :

- Télécharger et renseigner le formulaire de demande d'inscription (Cerfa n°12670*02)
- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile

Vote par procuration

Vous allez être absent le jour de l'élection ?

Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration. **Attention, vous devez faire cette démarche au plus tôt !**

1. Récupérez auprès de votre mandataire, soit son numéro d'électeur et sa date de naissance, soit toutes ses données d’état civil et sa commune de vote
2. Effectuez votre demande de procuration en ligne https://www.maprocuration.gouv.fr/
3. Déplacez-vous au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration
4. Vous êtes informé par mail dès que votre procuration est acceptée

Plus d'informations sur le site : https://www.maprocuration.gouv.fr/

Service Élections

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

03 20 12 21 61

Du lundi au vendredi : 8h15-12h | 13h30-17h15 Samedi : 8h30-12h

À télécharger

Fichier
Demande d'inscription sur les listes électorales (citoyen français) - cerfa n°12669*02 (.pdf - 282.67 Ko)
Fichier
Inscription sur les listes électorales (citoyens non-français de l'UE) - Élections municipales - cerfa n°12670*02 (.pdf - 292.28 Ko)